

District de: Québec  
No division: 01- Montréal  
No cour: 500-11-045025-136  
No dossier: 41-343400

FORMULAIRE 18  
Avis de la demande de taxation des comptes et de libération du séquestre intérimaire  
(Règle 79)

Dans l'affaire de la mise sous séquestre intérimaire de  
Alexandre Beaudoin-Bonotto  
de la ville de Montréal  
dans la province de Québec

Avis est donné que :

1. Une copie de l'état définitif des recettes et des débours de Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc, séquestre intérimaire des biens de Alexandre Beaudoin-Bonotto, débiteur, est annexée au présent avis.

2. Sont également annexés, un état de compte établi par le séquestre intérimaire et d'autres renseignements concernant ses honoraires et dépenses.

3. Toute opposition à l'état définitif des recettes et des débours ainsi qu'à la libération du séquestre intérimaire doit être déposée auprès du tribunal et du soussigné dans les 30 jours suivant la date d'envoi du présent avis et doit faire état des motifs d'opposition.


4. Le débiteur, ou dans le cas d'un failli, le syndic, ou tout créancier peut déposer un avis d'opposition.

5. Lorsqu'aucune opposition n'est déposée dans les 30 jours suivant la date d'envoi du présent avis, les comptes du séquestre intérimaire sont réputés taxés et celui-ci est réputé libéré, à moins que le tribunal n'exige que les comptes soient taxés au mérite.

Daté le 25 mars 2014, à Montréal en la province de Québec.

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc - Séquestre  
intérimaire

Par:

  
Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP  
1981 avenue McGill College, 12e étage  
Montréal QC H3A 0G6  
Téléphone: (514) 934-3400 Télécopieur: (514) 934-8603

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
NO DE DIVISION : 01-MONTRÉAL  
NO DE COUR : 500-11-045024-136  
NO DE DOSSIER : 41-343400

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)  
En matière de faillite et d'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE SOUS SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE DE ALEXANDRE BEAUDOIN-BONOTTO,  
résidant au 200 rue Hall, appartement 110, Montréal, Québec, H3E 1P3

ÉTAT DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉBOURS (Note 1)

Débiteur

RECETTES :

1. Réalisation des éléments d'actifs		32 500,00 \$
2. Intérêts		106,89
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>32 606,89</b>

DÉBOURS :

3. Avis de libération		
a) Copies	3,00	
b) Poste	2,81	5,81
4. Autres		23,15
<b>DÉBOURS TOTAUX AVANT HONORAIRES DU SÉQUESTRE INTÉRIMAIRE ET LÉGAUX</b>		<b>28,96</b>
5. Taxes		
a) TPS	1 418,00	4 246,91
b) TVQ	2 828,91	5 396,50
6. Honoraires du Séquestre		22 934,52
7. Honoraires légaux		32 606,89
<b>DÉBOURS TOTAUX</b>		<b>32 606,89</b>
8. SOMME DISPONIBLE POUR DISTRIBUTION		- \$

NOTES :

**Note 1 :** Le 16 août 2013, la Cour a accueilli la requête déposée par le Débiteur pour la nomination d'un Séquestre Intérimaire en vertu de l'article 47.1 de la Loi sur la Faillite et l'Insolvabilité, afin de permettre à celui-ci d'assurer la surveillance des actifs

Une Proposition amendée fut homologuée par la Cour le 12 février 2014, mettant fin au mandat du Séquestre Intérimaire

25 mars 2014

Date

Richter Groupe Conseil Inc.  
Séquestre Intérimaire

Gilles Robillard, CPA, CA, CIRP